

MARCHE PUBLIC

REGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

(Date limite de remise des offres : 05 Juillet 2017 à 16h00)

**Projet d'installation d'un système de chauffage écologique :
Réalisation d'une chaufferie de 100 kW fonctionnant
au bois déchiqueté**

Lot Unique : Génie civil – Chauffage – Electricité

Maitre d'ouvrage :



**Mairie d'Auvers-Saint-Georges
Place du Général Leclerc
91580 AUVERS SAINT GEORGES**

Maitre d'œuvre :

**SAS AHCS
1 Rue Benjamin Franklin
P.A. de Kerboulard
56250 Saint-Nolff**

Mai 2017

Sommaire

1.	Objet et étendue de la consultation	2
1.1	Objet de la consultation	2
1.2	Etendue de la consultation.....	2
1.3	Décomposition de la consultation.....	2
1.4	Décomposition de la consultation.....	2
2.	Objet et étendue de la consultation	4
2.1	Durée du marché – Délais d'exécution	4
2.2	Variante et Options	4
2.2.1	Variante et Options	4
2.2.2	Prestations supplémentaires éventuelles	4
2.3	Délai de validité des offres	4
2.4	Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
2.5	Cautions et garantie exigées	5
2.6	Garanties	5
2.7	Avances.....	5
3.	Objet et étendue de la consultation	6
3.1	Maîtrise d'ouvrage	6
3.2	Maîtrise d'œuvre.....	6
4.	Contenu du dossier de consultation	7
5.	Présentation des candidatures et des offres.....	8
5.1	Pièces de candidature :	8
5.2	Pièces de l'offre :	9
6.	Sélection des candidatures et jugement des offres	11
7.	Conditions d'envoi ou remise des plis.....	13
7.1	Conditions d'envoi ou remise des plis.....	13
8.	Renseignements complémentaires.....	15
8.1	Renseignements complémentaires.....	15
8.2	Visite sur site	15
9.	Acceptation Règlement de Consultation.....	16



1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation, passé selon la procédure adaptée, concerne :

Projet d'installation d'un système de chauffage écologique :

Réalisation d'une chaufferie de 100 kW fonctionnant au bois déchiqueté

Lot Unique : Génie civil – Chauffage – Electricité

Les travaux comprennent la réalisation d'une chaufferie bois fonctionnant au bois déchiqueté, d'une puissance de 100 kW et permettant le chauffage de bâtiments communaux de la commune d'Auvers-Saint-Georges (91). Les bâtiments qui seront chauffés par la chaufferie bois sont les suivants :

- Salle des fêtes
- Mairie
- Maison des associations / Logement
- Foyer des anciens

Le marché comprend la réalisation des réseaux secondaire dans tous les bâtiments cités ci-dessus.

1.2 Etendue de la consultation

La présente procédure est soumise aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

Les travaux sont répartis en un lot unique.

1.3 Décomposition de la consultation

Lot unique : Génie civil – Chauffage – Electricité

1.4 Décomposition de la consultation



L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros TTC.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il devra assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.



2. Objet et étendue de la consultation

2.1 Durée du marché – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et au CCAP.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni dans le dossier de consultation et est une pièce contractuelle du DCE.

2.2 Variante et Options

2.2.1 Variante et Options

Les variantes sont autorisées, elles devront respecter les exigences minimales visées par les dispositions du cahier des charges et de ses éventuelles pièces annexes.

Le candidat doit néanmoins répondre à l'offre de base.

2.2.2 Prestations supplémentaires éventuelles

Chaque candidat devra obligatoirement faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles demandées.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par le maître d'ouvrage.



2.5 Cautions et garantie exigées

Une retenue de garantie de 5% du marché hors taxes sera appliquée.

Elle peut être remplacée par une garantie à première. Elle sera libérée à l'expiration du délai de garantie, suivant les articles 101 à 103 du Code des Marchés.

2.6 Garanties

Les matériels sont garantis pièces et main d'œuvre, intervention sur site ou retour en usine, contre tout défaut de matière ou vice de fabrication, pendant 1 an minimum à compter de la date d'installation sur site, de constat de bon fonctionnement et de réception définitive validée contradictoirement par un procès-verbal dressé entre les deux parties.

2.7 Avances

Une avance pourra être accordée au titulaire du marché, à sa demande, si le montant du marché excède 50 000 € HT. Le montant de l'avance forfaitaire est fixé à 5% du montant prévisionnel des prestations à exécuter.



3. Objet et étendue de la consultation

3.1 Maîtrise d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage, organisateur de la consultation, est :

Mairie d'Auvers-Saint-Georges

Place du Général Leclerc

91580 AUVERS-SAINT-GEORGES

Téléphone : 01.60.80.34.01

3.2 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SAS AHCS

1 Rue Benjamin Franklin

56250 Saint-Nolff

Téléphone : 02.97.26.46.30



4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le planning prévisionnel d'exécution
- Schéma de principe chaufferie
- Plan de principe chaufferie

Le dossier de consultation des entreprises est disponible et téléchargeable à l'adresse suivante :

- www.boamp.fr
- <http://www.auvers-saint-georges.fr/>



5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat remettra son offre sous format papier en un exemplaire et sous format informatique sur support CD-Rom (format de fichiers .pdf uniquement).

Les offres ne pourront pas être transmises par voie électronique.

5.1 Pièces de candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr.

Devront être fournis les documents suivants :

- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et en cas de groupement d'entreprises, le pouvoir donné au mandataire par les co-traitants pour la présentation de la candidature de l'offre.
- L'attestation sur l'honneur datée et signée, certifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année 2012. Le candidat a toutefois la possibilité de fournir directement les certificats prouvant la régularité de sa situation fiscale et sociale.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi,
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Attestations d'assurance responsabilité civile et décennale.
- Liste des références de travaux exécutés au cours des 5 dernières années (montant, la date, le destinataire), appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat,
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;



- Moyens humains, matériels et techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificat de visite

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

5.2 Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
- Le calendrier prévisionnel d'exécution, figurant en annexe au CCAP, à compléter,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- Un mémoire technique décrivant les méthodes, l'organisation et les moyens que l'entreprise prévoit de mettre en œuvre spécifiquement pour la réalisation du chantier, comprenant au minimum les points suivants :
 - La présentation de l'entreprise,
 - L'organigramme des effectifs affectés au chantier,
 - Les qualifications de l'entreprise (QUALIBAT, QUALIFELEC,...) avec fourniture d'une copie en cours de validité,
 - La liste du matériel affecté au chantier,
 - Les fiches techniques des principaux produits et prestations proposés par le candidat,
 - La liste de l'ensemble des produits proposés par le candidat faisant apparaître la

AHCS – 1 Rue Benjamin Franklin – P.A. de Kerboulard – 56250 Saint-Nolff

Tél : 02-97-26-46-30 – contact@ahcs.fr – www.ahcs.fr

Solutions énergétiques innovantes et durables



marque et le type du produit.

- La méthodologie adoptée par l'entreprise pour la réalisation des travaux,
- Les dispositions particulières pour la limitation des nuisances et la sécurisation du chantier,
- Les dispositions particulières prises pour la sécurité et la santé du personnel.
- La méthodologie adoptée par l'entreprise pour la protection de l'environnement, le tri et l'élimination des déchets,

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.



6. Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et suivants (sélection des candidatures) du Code des Marchés Publics (CMP)

Ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics,
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5 du présent règlement.
- Les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières paraissent insuffisants.

Les critères de sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières,
- Capacités professionnelles.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont affectés d'une note allant de 0 à 100

(100 étant la meilleure note) et sont pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations 50%,
- Valeur technique 50%.

La notation portant sur le prix des prestations est établie de la façon suivante :

Note = 60 x Montant de l'offre de base moins-disante / Montant de l'offre de base du candidat

Le critère de la valeur technique est composé de 4 sous-critères appréciés selon les éléments suivants :

- Méthodologie et moyens dédiés (humains et matériels) : 10 %.
 - Non précisés : 0 points
 - Insuffisants : 3 points
 - Suffisants : 7 points
 - Exhaustifs : 10 points
- Qualité des équipements proposés : 20 %.
 - Non précisée : 0 points
 - Insuffisante : 3 points
 - Conforme au DCE : 7 points
 - Valeur ajoutée supérieur au projet DCE : 10 points



- | | |
|-------------------------------------------------|-----------|
| ▪ Démarche environnementale : | 10 % |
| - Non précisée : | 0 points |
| - Insuffisante : | 3 points |
| - Suffisante : | 7 points |
| - Exhaustifs : | 10 points |
| ▪ Délais de réalisation : | 10 % |
| - Non précisée : | 0 points |
| - Insuffisants : | 3 points |
| - Conforme au planning du DCE : | 7 points |
| - Valeur ajoutée supérieur au planning du DCE : | 10 points |

Les candidats exprimeront les délais de réalisation de leur lot en nombre de jours ouvrés de présence.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité absolue de respecter le DPGF (sauf variante libre proposée par le candidat).

Les candidats gardent toutefois la liberté de produire un devis en parallèle du DPGF dûment complété pour expliciter leur offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou techniquement non-conforme à la prescription sera immédiatement écartée.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit, éventuellement, d'entamer des négociations avec les entreprises qu'il aura sélectionné à cet effet.

Il se réserve, en outre, le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.



7. Conditions d'envoi ou remise des plis

7.1 Conditions d'envoi ou remise des plis

Les dossiers des candidats seront remis sous pli cacheté, et comporteront une enveloppe unique qui contiendra l'ensemble des pièces de candidature et d'offre listées à l'article 5.

Les candidats transmettent leur offre sous plis cachetés portant les mentions :

Offre pour :

Projet d'installation d'un système de chauffage écologique :

Réalisation d'une chaufferie de 100 kW fonctionnant au bois déchiqueté

Lot Unique : Génie civil – Chauffage – Electricité

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres et ce, à l'adresse suivante :

Mr Le Maire

Mairie d'Auvers-Saint-Georges

Place du Général Leclerc

91580 AUVERS-SAINT-GEORGES

Horaires d'ouverture :

- Lundi au vendredi 13h30-18h00
- Samedi 09h30-11h00
- Dimanche Fermé

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les plis devront être reçus à l'adresse ci-dessus, **avant le 05 Juillet 2017, à 16h00, date et heure limite de remise des offres.**



Les plis précités doivent contenir respectivement dans une seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.



8. Renseignements complémentaires

8.1 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Mairie d'Auvers-Saint-Georges

Place du Général Leclerc

91580 AUVERS-SAINT-GEORGES

Téléphone : 01.60.80.34.01

Renseignement(s) technique(s) :

SAS AHCS

1 Rue Benjamin Franklin

56250 Saint-Nolff

Téléphone : 02.97.26.46.30

Une réponse sera alors adressée, par écrit et fax, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 Visite sur site

Les visites du site d'implantation du présent marché se feront uniquement sur rendez-vous. Le rendez-vous devra être pris auprès de :

Mairie d'Auvers-Saint-Georges

Place du Général Leclerc

91580 AUVERS-SAINT-GEORGES

Téléphone : 01.60.80.34.01



9. Acceptation Règlement de Consultation

Fait à, le/...../.....

Lu et accepté,

L'entrepreneur,

(Date, cachet, signature)

